

► Veuillez remplir le questionnaire et nous envoyer un plan de calpinage de la façade en format dxf ou dwg par email : facade@etanco.be



données du projet

nom du projet:
 adresse: rue + n°:
 adresse: code postal + lieu + pays:
 demandeur:
 personne à contacter:
 email: tél:
 date souhaitée de l'offre: date d'exécution prévue: date de la demande:

information au sujet du bâtiment

dimensions (m): longueur: largeur: hauteur: nouveau rénovation
 zone de vent (*): 0 I II III IV
 support: béton parpaing plein brique pleine brique creuse béton cellulaire bloc béton creux
 autre:

données de la façade

nu fini** (mm):
 type d'isolant (di): épaisseur (mm):
 lame d'air (dl) (mm):
 revêtement extérieur (dp): type: épaisseur (mm): poids (kg/m²): surface (m²):
 type: épaisseur (mm): poids (kg/m²): surface (m²):
 fixation revêtement: visible: type: rivet vis
 invisible: type: pattes collage
 autre:
 profils verticaux : finition joints: alu + bande PVC noir aluminium anodisé noir
 joints horizontaux: ouvert fermés : profil noir aluminium
 prévoir retours verticaux aux fenêtres et/ou portes: oui non
 prévoir retours horizontaux aux fenêtres et/ou portes: oui non
 plafond: oui épaisseur *** (mm):
 non
 profil de ventilation: aluminium PVC laqué - couleur:
 dimensions (mm): Hauteur: x Largeur:

** distance à partir du support jusqu'à l'extérieur des panneaux (= di + dl + dp)
 *** distance du support jusqu'à l'extérieur des panneaux

CONFORM LA NORME NBN EN 1991-1-4 : 2005

*** Zones de vents : Catégories de terrain**

- 0 Mer ou zone côtière exposée aux vents de mer
- I Lacs ou zone à végétation négligeable et libre de tout obstacle
- II Zone à végétation basse telle que de l'herbe, avec ou non quelques obstacles isolés (arbres, bâtiments) séparés les uns des autres d'au moins 20 fois leur hauteur
- III Zone avec une couverture végétale régulière ou des bâtiments, ou avec des obstacles isolés séparés de tout au plus 20 fois leur hauteur.
- IV Zone dont au moins 15 % de la surface est recouverte de bâtiments d'une hauteur moyenne supérieure à 15 m

